



MUSEE DE L'AURIGNACIEN

LA PRÉHISTOIRE EN HAUTE-GARONNE

Arrêté 2024-03

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'Adjoint territorial principal du patrimoine de 2eme classe.

Madame la Présidente du musée de l'Aurignacien,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
CHELOTTI Sindy.	Adjoint du patrimoine	27/06/2024

Article 2

Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aurignac, le 14/11/2024

Madame la Présidente

Mme Maryse VEZAT-BARONIA

Par délégation du Président

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>